



LE SECTEUR DE L'EMPLOI, LA FORMATION
ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
265, boul. des Montagnais, C.P. 8000
Uashat, Québec G4R 4L9

Tél. : 418 962-0327
Télec. : 418 968-0937

POLITIQUE D'ASSIDUITÉ

Cette politique repose sur le principe selon lequel la présence régulière en classe est essentielle au succès de l'étudiant, et que le fait de manquer des cours est une entrave considérable à son progrès académique. Le financement du secteur de l'Emploi, la Formation et le Développement social d'ITUM est donc conditionnel à une présence assidue aux cours dispensés par l'institut de formation.

Toute absence doit être justifiée par une note écrite qui doit être remise à l'institution de formation et télécopiée au conseiller en emploi. À défaut de fournir la preuve d'un motif valable d'absence, celle-ci sera considérée comme étant non justifiée.

Le participant est tenu de motiver ses absences auprès de son agent d'emploi ou de développement social.

De plus, ITUM se réserve le droit de mettre fin à sa contribution financière lorsqu'il y a absences non justifiées. Dans ce cas, conformément aux critères d'admissibilité d'ITUM, le participant ne sera plus éligible au financement pour une période d'un an.

Tel que stipule le règlement du Ministère de l'Éducation, du Loisirs et des Sports les absences prolongées entraînent un retrait du programme de formation. Tout absentéisme de plus de cinq (5) journées consécutives entraînera donc une fin de participation de mesure, cela même si les absences sont justifiées. Si les absences sont justifiées, une nouvelle demande de financement pourra être effectuée par le conseiller en emploi. Si les absences ne sont pas justifiées, l'étudiant ne sera pas éligible au financement pour une période d'un an.

J'ai pris connaissance des modalités de la politique d'assiduité ci-dessus et je consens à m'y conformer pour la durée de ma mesure de formation.

Signature du client

Date